
ABOU DABI – Réunion du GAC sur les noms de pays et de territoires en tant que domaines de second niveau
Samedi 28 octobre 2017 – 14h30 à 15h00 GST
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

[INTERPRÈTE] : Nous allons commencer maintenant le deuxième enregistrement. Nous parlons des noms de pays et de territoires au second niveau.

FABIEN BETREMIEUX : Bonjour à tous. Nous allons continuer à discuter ce thème concernant les noms de pays et de territoires, les identificateurs, et comme vous pouvez le voir sur ce tableau qui apparaît dans le document d'information pour cette réunion – c'est une annexe – donc comme vous pouvez le voir, nous allons discuter la question des noms de pays et de territoires en tant que notion spécifique.

La communauté de l'ICANN accorde à tout ceci un sens spécifique. Il y a d'un côté la protection et les soucis concernant les noms de pays et de territoires au premier niveau ainsi que ceux qui sont utilisés au second niveau. Dans le premier niveau, on parle des TLD et au second niveau, on parle des noms de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

domaine à l'intérieur d'un TLD ; nous parlons des SLD. Nous allons donc parler des SLD.

Vous devez comprendre ou vous devez vous souvenir que le 18 mai, le Conseil d'Administration a émis une résolution et en juin 2017, suivant cette résolution du Conseil d'Administration, l'ICANN a autorisé la libération des noms de territoires et de pays de second niveau pour les opérateurs de registres si, bien sûr, les gouvernements avaient donné leur accord, avaient donné leur autorisation pour ce faire. Nous vous rappelons que ces accords sont enregistrés dans l'élément de notification qui apparaît sur le site web du GAC. Chaque pays peut dire qu'il autorise la libération de tout le TLD, d'un TLD de marque ou qu'il n'est pas d'accord pour libérer certains noms, à moins d'être notifié au préalable. Voilà donc la situation à l'heure actuelle.

Quant aux actions entreprises par le GAC et par les membres du GAC, nous proposons aux membres du GAC et aux gouvernements de s'assurer que l'élément d'autorisation et de notification soit mis à jour sur le site web. C'est une action spécifique que vous devez mener à bout.

Il faut aussi que vous réitériez vos opinions à cet égard et que les membres du GAC voulant participer au processus d'élaboration de politiques le fassent, comme par exemple pour le PDP concernant les procédures pour les séries ultérieures de

nouveaux gTLD, pour que l'on puisse aborder ces questions. Voilà pour ce qui est des noms de pays et de territoires au second niveau.

Pour ce qui est des noms de pays et de territoires du premier niveau, vous devez probablement vous souvenir que le GAC a exprimé son opinion dans le communiqué de l'ICANN59. Cela a été transmis par les coprésidents du PDP sur les procédures pour les séries ultérieures à l'introduction des nouveaux TLD où l'on a proposé de commencer à travailler sur un processus d'élaboration de politiques pour discuter de façon spécifique de ce thème. Cela était le cas pendant le dernier mois sur notre liste de diffusion et cela, grâce à l'initiative de la représentante de l'Argentine au sein du GAC.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un thème important de discussion du groupe de travail sur les noms géographiques qui aura sa réunion à 9:30 dimanche si je ne m'abuse. Je complète donc mon résumé et je cède la parole à Thomas Schneider.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Il faut comprendre clairement la différence dont on parle lorsque l'on parle de procédures et de mécanismes établis par l'ICANN pour la libération des codes à deux caractères des pays

et des territoires au second niveau et la libération des noms des pays et de territoires au second niveau. Ils sont représentés dans le guide de candidatures. Lorsqu'on parle de noms de pays et de territoires, l'on dit clairement qu'il faut avoir l'approbation ou une non-objection de la part d'un gouvernement déterminé avant de pouvoir libérer l'utilisation d'un nom de pays ou de territoire. Mais ce n'est pas aussi clair pour les codes à deux caractères.

Donc l'élément qui vient d'être introduit concerne le fait que le processus est en marche pour la libération des noms de pays et de territoires. Et l'ICANN se sert de cette base de données, de ce fichier que nous avons créé et où nous indiquons si le gouvernement voudrait recevoir une notification avant d'utiliser un certain nom ou s'il est d'accord pour permettre l'utilisation sans avoir des notifications, qu'elle ait lieu avec les nouveaux gTLD ou avec le TLD concernant des marques. Une autre option concerne à demander une notification et établir un contact avec un gouvernement avant de pouvoir permettre la libération du nom en question. La position par défaut pour ainsi dire de ceux qui n'ont pas répondu, pour les pays qui n'étaient pas membre du GAC à ce moment-là, revient à dire que ces pays demanderaient aussi à avoir une notification. Si ces pays n'ont

pas donné leur avis à cet égard, il faut considérer qu'ils ont besoin d'une notification.

Je vous prie donc de vérifier quelle a été l'option que vous avez choisie, surtout pour ceux qui n'ont pas répondu à l'époque. Il y en a certains qui n'ont peut-être plus de problème sur l'utilisation de ces noms-là, n'ont plus besoin de notifications et vous pouvez nous le faire savoir pour mettre à jour notre liste. Nous n'avons pas eu de soucis jusqu'ici par rapport à cette procédure.

FABIEN BETREMIEUX : Je ne suis pas au courant, enfin je n'ai reçu aucune communication sur des problèmes. Nous avons reçu plusieurs demandes pour les mises à jour avant la réunion de Johannesburg mais je vois qu'il y a un décalage entre ce que je dis et ce qui apparaît sur l'écran. Je vais essayer de chercher l'information pour que ce soit clair pour vous et je vais chercher aussi le lien qui est sur la page de la base de données.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Fabien. Des questions ou des commentaires ?

L'Iran et l'Argentine donc.

niveau

IRAN :

Merci monsieur le Président. Nous saluons la création de ce groupe. Si je comprends bien, il s'agit de la piste de travail numéro 5 des nouveaux gTLD. Et nous soutenons pleinement Olga Cavalli pour qu'elle soit la représentante du GAC dans ce groupe de ces membres qui auront tous les mêmes droits.

Comme notre cher collègue du Brésil l'a dit auparavant, nous ne voudrions pas nous retrouver dans la situation de dire que nous sommes une minorité ; c'est vraiment dangereux pour nous. Je demande donc à Olga de faire vraiment attention par rapport à cette question. Ce groupe de personnes formé par la GNSO commence à s'occuper ou à débattre ce que l'on appelle le consensus approximatif. Nous avons donc parlé ensuite de ce consensus généralisé. Si ce n'est pas clair pour nous, nous allons tout perdre. Il faut que nous abordions cette question pour qu'elle soit satisfaisante pour tous.

Mon expérience est la suivante : à chaque fois que nous disons quelque chose, nous sommes déclarés en minorité. Et hier, pendant la réunion, on en a parlé. Nous n'aimons pas entendre utiliser le terme minorité. Nous parlons ici d'un thème très important, l'utilisation des noms géographiques au second niveau. Cela porte atteinte aux droits de beaucoup de pays et de territoires.

Donc nous demandons ceci : les conditions auxquelles nous avait fait allusion devront être réunies et il faudra voir si elles ont été communiquées. Autrement, nous allons les communiquer ou les présenter à ces groupes avec certaines conditions de l'ALAC aussi. Je ne peux pas m'y opposer ou soutenir cela. Il y a des conditions et je ne sais pas quelles ont été les conditions que nous avons présentées lorsque nous avons dit que nous allions participer à cette réunion sur un pied d'égalité. Mais je crois comprendre que l'un des membres élus par l'un des groupes est celui qui cherche le nom géographique. Nous commençons donc à voir les problèmes qui commencent à apparaître.

Et ensuite, il y a eu cette question de la situation de minorité. Il faut donc que nous fassions très attention à la question des noms géographiques.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Iran.

En ce qui concerne la piste de travail proposée, la piste de travail numéro 5 sur les noms géographiques, nous avons présenté une proposition au nom des autorités du GAC et l'on peut y voir clairement les soucis, les inquiétudes du GAC et les conditions sous lesquelles nous accepterions de participer à ce travail. Cela a été envoyé aux coprésidents et ils sont au courant de ce que

nous avons dit et de nos critères et de nos conditions. Et ces critères et ces conditions ressemblent beaucoup à ce que la ccNSO et l'ALAC ont présenté.

Tout particulièrement, on parle de la condition où l'on dit que tous les AC et les SO concernés devront donner leur accord. Nous ne parlons pas d'un PDP, d'un processus d'élaboration de politiques qui pourrait créer une majorité qualifiée comme cela arrive dans un processus de vote. Il en va de même que pour ce qui arrive pour les AC et les SO doivent être d'accord. Cela a été très clair.

Nous voyons que la piste de travail numéro 5 présente une convocation à laquelle Olga a déjà participé. Elle a présenté une partie de l'information. Il y aura donc une première réunion pour établir ici cette piste de travail numéro 5 ici à Abu Dhabi mercredi. Nous espérons pouvoir organiser notre travail pour qu'au moins un groupe formé de membres du GAC puisse participer. Donc nous tenons compte de votre observation, l'Iran.

ARGENTINE :

Oui, monsieur le Président, il y a eu certains appels entre les co-leaders de cette nouvelle piste de travail, de ce PDP où l'on développe les règles pour les nouveaux gTLD et pour la

deuxième série. Et la ccNSO a désigné certains co-leaders : Annabeth Lang, Martin Sutton, Christopher Wilkinson de l'ALAC ainsi que moi-même. Nos conditions ont été présentées au groupe et il y a une convocation à ceux qui voudront y participer. Pour ceux qui s'y intéressent, je voudrais mentionner la proposition faite par notre collègue suisse, Jorge Cancio. C'est lui qui a eu l'idée d'avoir non seulement un représentant du GAC travaillant de manière active mais tout un groupe du GAC.

Je voudrais vous rappeler qu'il y a différentes opinions au sein du GAC à ce sujet. Ce serait vraiment intéressant d'avoir une présentation des différents points de vue dans ce groupe avec une certaine taille pour qu'ils participent à la nouvelle piste de travail, la piste numéro 5.

Si vous êtes d'accord, nous devrions réfléchir aux différentes manières de travailler ensemble. Nous pouvons en parler demain matin avec le groupe de travail sur les noms géographiques qui aura sa réunion.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Argentine. Le Koweït, pardon, je n'avais pas vu que vous aviez demandé la parole. Si je ne vous vois pas, je vous demande de me faire signe.

niveau

KOWEÏT : Bonjour. Nous faisons partie de CITRA au Koweït. Si les noms géographiques sont libérés, pour quelles raisons cela n'est pas géré par ceux qui s'occupent de la gestion des ccTLD ? Par exemple koweit.org ou qui que ce soit, ceux qui s'occupent du ccTLD parce que c'est aussi à eux de gérer ces noms géographiques.

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Koweït. Il y a eu un débat qui a duré plusieurs années avant le développement de ce que l'on a appelé le guide de candidatures publié en 2012. Chacun des registres doit, en principe, décider de ce qu'il va faire des noms présents dans ce registre. Il y a une disposition spéciale disant que les gouvernements de ces pays ou de ces territoires ont la possibilité d'exprimer leur opinion. Mais il n'y a pas des règlements qui parlent du gestionnaire du ccTLD. Bien sûr, les gouvernements sont en communication avec les gestionnaires des ccTLD ; il y a une coopération entre les gouvernements, bien sûr.

ÉGYPTE : Je voudrais poser une question très courte. Nous avons déjà présenté certaines conditions de participation mais je ne sais

niveau

pas si nous avons reçu une réponse à cet égard ou s'il y a encore le temps de présenter une réponse. Merci.

TOM DALE :

Je participe toujours à ces communications, Manal. Les conditions ont été reconnues par les coprésidents et j'ai cru comprendre que le conseil de la GNSO va en débattre aussi pendant sa réunion de cette semaine. C'est tout ce que nous avons jusqu'ici.

THOMAS SCHNEIDER :

Nous avons une demande parole. Je vous demande de vous présenter s'il vous plaît.

[ORATEUR NON IDENTIFIÉ] : Nous parlons de ces noms de territoires et de pays et nous parlons de l'ISO 3166 qui a été créé avant les registres internet. Il y a donc différentes conceptions de ce qu'est un territoire géographique ou les villes. Il faut modifier ou il faut élargir la liste ou il faut séparer cette liste de celle de l'ISO 3166 pour pouvoir tenir compte de ces noms de territoire et de ces îles qui n'existent pas sur la liste de l'ISO.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Cette référence sur la liste de l'ISO fait partie du cadre réglementaire comme nous l'avons vu pour le guide de candidatures. Dans cette piste de travail 5, il y a une réévaluation, une redéfinition de ce qu'il faut faire par rapport aux noms de pays et noms de territoires mais aussi avec les noms géographiques d'une manière générale. Ceux qui ont fait partie de cette activité pour la première série des nouveaux gTLD savent que le GAC avait demandé à l'initial une protection forte pour les noms qui étaient sur la liste de diffusion mais pas seulement pour ceci. Mais cela ne nous a pas été accordé avec cette explication qui disait que cela n'était pas faisable.

D'autre part, il y a cette fameuse idée que lorsque le GAC avec le consensus présente une objection par rapport à une candidature, cela fait que l'on pense que cette candidature ne doit pas avancer. Mais ceci fait l'objet d'une nouvelle évaluation. Je vous encourage à participer dans cette piste de travail numéro 5 une fois que nous saurons quelle sera la modalité de débat. Nous n'aurons peut-être pas de décision pendant cette semaine mais il faut que nous puissions comprendre la modalité de participation et c'est un thème important, très important, pas seulement pour les noms de pays et de territoires mais aussi pour les noms géographiques, ceux qui ont une importance

niveau

publique en général. Il faut que nous soyons conscients de cela et il faut que nous sachions quel va être le processus.

Je vais donc maintenant céder la parole à l'Iran et nous allons faire notre pause café. Le café n'est pas ici, il est dans l'atrium et notre pause est limitée.

IRAN :

Je ne vais pas parler trop longtemps pour ne pas retarder la pause café.

La question est abordée par le conseil de la GNSO et c'est à eux. Disons seulement si le conseil de la GNSO n'accepte pas ceci, en partie ou de manière générale, cela ne peut pas être négocié, à moins que cela ne revienne à la source. Il ne peut pas y avoir de modification unilatérale. Si on le modifie, c'est parce que notre activé est plus efficace au sein du GAC lorsque nous sommes en face-à-face. Il faut donc que nous fassions attention à ce qu'il se passe dans cette réunion et que nous y participions pour dire notre avis. Les conditions ne sont pas l'objet d'une négociation, à moins que l'on ait l'accord du GAC ou que le représentant du GAC nous aura consulté.

Nous ne voulons pas exercer une pression là-dessus mais c'est ce qui doit avoir lieu pour que nous puissions avancer.

THOMAS SCHNEIDER : Il y a un coprésident qui a été proposé pour ce groupe et nous espérons que cette représentante nous tiendra au courant. Bien sûr, l'idée est de lui donner enfin notre aide. Nous ne savons pas encore si cela va fonctionner comme le CCWG avec les normes de la GNSO parce qu'il y a une question de procédures à débattre mais je pense que nous avons tous pris bonne note de ceci et il se peut que nos conditions ne soient pas acceptées de manière pleine mais il faut que nous voyons ce que nous devons faire. Nous espérons qu'il y aura une acceptation pleine mais bon, il faut voir ce qu'il faut faire.

Nous aurons 15 minutes maintenant pour le café. Nous allons nous rassembler à 15:25 dans cette salle. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]